



Communiqué

AIGLE AZUR

Les salariés ne doivent pas payer la casse !!!

Le tribunal de commerce d'Evry a prononcé hier la liquidation de la 2^{ème} compagnie aérienne française : AIGLE AZUR. Plus de 1000 emplois sont en péril dont 700 en France. L'annonce par la Présidente du tribunal d'un passif de 148 millions d'euros, soit l'équivalent de la moitié du chiffre d'affaires annuel de la compagnie en 2018, doit interpellier tous ceux en responsabilité dans le secteur notamment les pouvoirs publics.

Pour la FEETS FO, cela conforte nos craintes exprimées les jours précédents et confirme l'action menée par nos représentants au sein de la compagnie qui n'ont eu de cesse d'agir pour mettre en œuvre les moyens d'alerte. A ce titre, la FEETS FO se réserve la possibilité d'agir par tous moyens pour que toute lumière soit faite sur cette déroute.

L'urgence, aujourd'hui, est pour les salariés, la conservation de leur emploi. A ce titre, les différents épisodes judiciaires, ont démontré la nécessité de valider la réalité des offres de reprise. Trop de « boursicoteurs » se positionnent dans le secteur du transport aérien aux seules fins d'accumuler des royalties.

Par le caractère réglementé de l'activité du transport aérien, les pouvoirs publics ont la capacité d'agir en faveur du maintien des emplois et des conditions sociales.

A ce titre, la FEETS FO exige que ses représentants soient pleinement associés aux conditions de reprise.

Paris, le 17 septembre 2019

Pour tout contact : Jean Hédou, Secrétaire général de la FEETS FO, Tél 06 85 12 74 46

Michaël Dellis, Secrétaire fédéral, Tél 06 30 63 99 81